

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 19 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY – M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAI – W. BIGNON – P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. IBARS par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. GROSSO par M. PEREZ - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par B. DANIS - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absente : C. CARRIE-MAHMOUKI

8. Décision Modificative N°2 Budget Ports (B DANIS) (Annexe 6)

Fonctionnement : Il s'agit d'ajuster les crédits en dépense des échéances d'emprunt (annuité du capital de la dette) par des recettes supplémentaires réalisées.

DM 2- BUDGET PORTS DE MARSEILLAN - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EXERCICE 2017			
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>DEPENSES REELLES</u>			
Charges financières	66	66111	29 100,00 €
		66112	2 300,00 €
		TOTAL	31 400,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES			31 400,00 €
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>RECETTES REELLES</u>			
Locations diverses	70	7083	31 400,00 €
		TOTAL	31 400,00 €
TOTAL SECTION RECETTES			31 400,00 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider la décision modificative N°2 du budget des Ports.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À LA MAJORITE

(Abstention : 2 voix)

Valide la décision modificative N°2 du budget des Ports.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

